

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS
PROTOCOLE RELATIF AU TEMPS DE TRAVAIL
ACTUALISATION

Monsieur Julien GERAERT, rappelle au Conseil :

Que l'article 47 de la loi n°2019-828 de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 a abrogé le fondement législatif du maintien des régimes dérogatoires mise en place avant la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 et modifié l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Par délibérations en date des 29 juin 2021, 17 décembre 2021 et 16 Décembre 2022, la Ville de Gravelines a modifié le régime du temps de travail des agents de la collectivité afin de le rendre conforme à ces dispositions législatives. Ce nouveau régime a pris effet le 1^{er} Janvier 2022 et a été modifié le 1^{er} janvier 2023.

La durée du temps de travail ainsi que les cycles de travail définis dans la délibération du 16 Décembre 2022 restent inchangés.

En revanche, il est proposé au Conseil Municipal d'approver une actualisation du protocole relatif au temps de travail des agents regroupant l'ensemble des règles relatives au temps de travail (commun à la Ville de Gravelines et au Centre Communal d'Action Sociale), annexé à la délibération du 16 Décembre 2022. Le protocole avec les modifications proposées est annexé à la présente délibération et entre en application le 1^{er} janvier 2024.

Le Comité Social Territorial réuni le 04 Décembre 2023 puis le 13 Décembre 2023 a émis un avis défavorable.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve ces propositions ;
- Approuve les modifications apportées au protocole relatif au temps de travail ;
- Précise que ce nouveau protocole est applicable à compter du **1^{er} Janvier 2024** ;
- **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 19 DECEMBRE 2023
POUR EXTRAIT CONFORME,**

La Secrétaire de Séance,

Christelle DENEUVILLE

Le MAIRE,

Bertrand RINGOT



Reçu en Sous-Prefecture le 22 DEC. 2023

Mis en ligne sur le site de la Ville le 22 DEC. 2023

Conseil Municipal convoqué le : 13 Décembre 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU MARDI 19 DECEMBRE 2023 - 18h00

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire
Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Raoul DEFROUIT, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET, Madame Emmanuelle PERY, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA à partir de 18h23, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme KERCKHOF-LEFRANC,
Madame Annabelle SALA, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme GENEVET jusqu'à 18h23,
Monsieur Modou FALL, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mr WILMOT,
Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mr DEFROUIT,
Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,
Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,
Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHÉ, Conseiller Municipal.
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.